



**TRANSPORTS SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES
DANS LES CARS DE LA VILLE DE MAINVILLIERS**

Service éducation
L. PICARD - F. EL HAMEL
02.37.18.56.46
education-1@ville-mainvilliers.fr

Année scolaire 2011/2012

Arrêt :

Engagement des parents

Je soussigné (nom, prénom des parents),

Rue Apt n°

Nom, prénom de l'enfant

Né(e) le

Ecole Classe

Demande le transport dans le car mis à disposition des familles

Pour les enfants de maternelles :

Je m'engage ou je charge une personne majeure :

Mr* Mme* Melle*



Domicilié rue : Apt n°

De mettre et/ou reprendre personnellement l'enfant au car

N° de téléphone en cas d'urgence

Domicile :

Travail :

Autre personne : Nom Prénom :

Adresse :

Fait à Mainvilliers le

Signature

- Joindre le formulaire ci-joint (pour les enfants qui ont 6 ans au 1^{er} septembre 2011) accompagné de 2 photos et d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse
- Joindre une photographie d'identité récente pour les enfants de moins de 6 ans

TRANSPORTS SCOLAIRES

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Transport scolaire	matin <input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> a.midi 13h30 <input type="checkbox"/> soir <input type="checkbox"/>	matin <input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> a.midi 13h30 <input type="checkbox"/> soir <input type="checkbox"/>	matin <input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> a.midi 13h30 <input type="checkbox"/> soir <input type="checkbox"/>	matin <input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> a.midi 13h30 <input type="checkbox"/> soir <input type="checkbox"/>

Sur planning

Je soussigné(e) M., Mme, Melle.....père*, mère*, tuteur*,
 représentant légal* de l'enfant.....déclare avoir pris connaissance du
 règlement ci-joint du ramassage scolaire

Le

Lu et accepte le règlement
 Signature

* rayer les mentions inutiles

Pour les écoles élémentaires, le transport s'adresse aux élèves de CP - CE1 - CE2 - CLIS ainsi qu'aux élèves de CM1 et CM2 ayant un(des) frère(s) ou sœur(s) bénéficiant du transport scolaire. Pour les CM1 et CM2 ainsi que les enfants inscrits en dehors du secteur de scolarisation, le transport n'est assuré de façon certaine que le midi ; pour ces élèves, sauf en cas de fratrie, le transport du matin et du soir ne sera assuré que s'il y a des places disponibles. La réponse sera donnée au plus tard le 15/09/2011.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE
 SERA PAS PRIS EN COMPTE**